

Nom	Conseil Supérieur d'Hygiène Publique de France											
Sigle	CSHPF											
Statut	Commission consultative prévue à l'article L1 du Code de la Santé Publique											
Tutelle	Ministère Chargé de la Santé											
Date de création	7 août 1822											
Textes de références	Ordonnance du 7 août 1822, arrêté du 10 août 1848, loi du 29 janvier 1906, décrets du 7 juillet 1955 et du 5 novembre 1992 (nous reproduisons ce dernier décret dans notre rubrique <i>Législation et réglementation</i> page)											
Missions et objectifs	Donner au ministre des avis techniques circonstanciés pour fonder les décisions réglementaires dans le domaine sanitaire et plus généralement, analyser de manière prospective les divers problèmes de santé liés aux modes de vie et à l'environnement de l'homme.											
Moyens	Budget de la Direction Générale de la Santé											
Organisation et fonctionnement	<p>Le Conseil est composé de quatre sections.</p> <p>La section <i>Alimentation</i> chargé des problèmes généraux de prévention relatifs à la politique nutritionnelle et de questions de sécurité alimentaire.</p> <p>La section <i>Eau</i> qui étudie les problèmes sanitaires liés aux eaux d'alimentation, aux eaux de loisir et à l'assainissement.</p> <p>La section <i>Évaluation des risques de l'environnement sur la santé</i> dont les activités se répartissent entre l'expertise d'installation, d'appareils ou de matériaux et les études sur des sujets généraux de nature à induire une politique de prévention.</p> <p>La section <i>Prophylaxie des maladies transmissibles</i> qui donne des avis sur la politique vaccinale et les mesures préventives à adopter.</p>											
Particularités	<p>Le conseil fonctionne comme une commission scientifique.</p> <p>Des rapporteurs sont désignés ; des groupes de travail constitués. Les membres appartiennent à des organismes publics ou parapublics mais les représentants des groupements industriels et économiques concernés peuvent être associés aux travaux préparatoires</p>											
Effectifs	66 membres (plusieurs membres sont communs à plusieurs sections)											
Responsables	Le président est le Professeur CAQUET, interniste et doyen de l'UFR Paris-Sud, le vice-président est Madame le Docteur J. JOUGLARD, toxicologue (Marseille), les présidents de section sont les Professeurs LOUISOT, PESTY, SOULARD, et MICOUD.											
Actions et publications	Rapport et avis, recommandations, compte-rendu annuel d'activité.											
Partenaires	les pouvoirs publics et, par leur intermédiaire, les professionnels de santé et les industriels.											
Perspectives et projets	Mieux faire connaître les avis du Conseil, développer la consultation du Conseil dans les travaux préparatoires nationaux aux décisions communautaires, poursuivre la réflexion sur les méthodologies d'évaluation des risques.											
Coordonnées	<p>Conseil Supérieur d'Hygiène Publique Direction Général de la Santé Sous-direction de la Veille Sanitaire Ministère de la Santé et de l'Action Humanitaire 1, place de Fontenoy 75700 PARIS</p> <table> <tr> <td>Téléphones</td> <td>46 62 46 19</td> <td>46 62 46 15</td> </tr> <tr> <td></td> <td>46 62 45 56</td> <td>46 62 45 42</td> </tr> <tr> <td>Télécopie</td> <td>46 62 45 46</td> <td></td> </tr> </table>			Téléphones	46 62 46 19	46 62 46 15		46 62 45 56	46 62 45 42	Télécopie	46 62 45 46	
Téléphones	46 62 46 19	46 62 46 15										
	46 62 45 56	46 62 45 42										
Télécopie	46 62 45 46											